

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12/03/2018



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit, le douze mars,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

56 PRESENTS : Angélique Détouillon , Daniel Cassard , Bruno Leclert, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Anne Cassard, Sylvie Morel Galmard, Jean-Claude Joly, Damien Jobard remplace Sandrine Corne, Michel Morel, Pascal Girardet remplace Sandra Ledron, Jean Bouveresse , Jean-Marie Roussel, Paul Ruchet, Jean-Claude Bulle, Claude Henriet, Daniel Brunelles , Thérèse Gury, Alain Petit , Pierre Guillet, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Catherine Donzelot Tetaz, Denis Donzé , Pierre Magnin Feysot, Christine Gaiffe , Régis Bouchard , Pierre François Bernard, Amandine Faivre, Isabelle Nicod, Thierry Defontaine, Jean-Marie Tarby, Geneviève Colin, Maurice Grosset, Claude Brisebard , Claude Roussel, Jacky Morel, Rosiane Devillers , Thierry Vernier , Anthony Cuenot , Guy Parola, François Cucherousset , Audrey Prieur , Gérard Limat, Noël Perrot, Jacques Angeli, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Patricia Lime, Sylvie Le Hir, Jean-Marie Voitot , Albert Groperrin , Daniel Fleury, Christian Bertin, Jean Pierre Peugeot.

6 EXCUSES : Joël Barrant, Marie-Jeanne Dromard, Nadia Pouret, Gérard Faivre, Pascale Droz, Jean-Louis Truche.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

10 ABSENTS : Hervé Bouhelier, Michel Devillers, Didier Cachod, Marie Pierre Cuenot, Stéphanie Alixant, Dominique Girardin, Charline Cassard, Jean Paris, David Vivot, Raymond Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Développement économique et emploi :

Etude de faisabilité d'un espace tiers-lieux : point d'avancement

La Communauté de communes a missionné Relais d'Entreprises, bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement à la création de tiers-lieux situés en milieu rural pour réaliser cette étude.

Un tiers-lieu est un espace alternatif au domicile ou à l'entreprise, c'est un espace partagé et collaboratif. Il permet de répondre aux nouvelles organisations du travail comme le télétravail et aux besoins de flexibilité de certaines activités. Enfin, un tiers-lieu vise à réduire les déplacements et améliorer leur qualité (moins de kilomètre et davantage de mobilité douce) et proposer une alternative au travail solo. Ils permettent également de diversifier l'offre d'immobilier d'activité sur notre territoire.

Nous pourrions y retrouver les usagers suivant :

- des télétravailleurs : salariés travaillant à domicile ou depuis un bureau partagé généralement à temps partiel,
- des cadres itinérants : actifs en déplacement utilisant un bureau de passage ou un espace de rendez-vous,
- des indépendants : entrepreneurs travaillant à domicile ou dans un espace de travail partagé,

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

- des entreprises agiles qui préfèrent utiliser des bureaux « à la demande » sans bail commercial classique,
- des touristes : français ou étrangers séjournant temporairement sur notre territoire et souhaitant garder un lien avec le monde du travail.

L'étude, confiée à Relais d'Entreprises, permet d'analyser la demande potentielle présente sur le territoire, de réaliser une étude d'aménagement afin de définir le profil de ce futur espace et enfin de bâtir le modèle économique.

Le Vice-Président, François CUCHEROUSSET, en charge du développement économique a informé le conseil communautaire qu'une enquête vient d'être lancée à destination des différents usagers potentiels afin de recenser les éventuels utilisateurs ainsi que leurs attentes en vue d'une première configuration de l'espace et des modalités d'utilisation.

Aménagement du territoire :

Contractualisation :

Notre territoire travaille de manière simultanée à l'élaboration de trois contrats : CAP 25 (avec le Département), CADD (avec la Région), Contrat de Ruralité (avec l'Etat).

Nous avons souhaité initier une vision globale et cohérente de la contractualisation.

Il a été convenu de définir une organisation la plus transparente possible pour les élus. Le 8 février dernier, la nouvelle commission dénommée « commission contractualisation » s'est réunie. Elle inclut le Président, les VP et 6 maires élus.

Cette commission a proposé pour le CADD :

- L'aménagement du Centre Bourg de Pierrefontaine-Les-Varans
- Le programme d'actions de liaisons douces de la Communauté de Communes
- La réhabilitation de la Chapelle Brachotte en Espace Socio Culturel (remplacé par la maison des solidarités)
- La construction de la Maison des services de Vercel (à confirmer)

La répartition de l'enveloppe et les attributions de montants n'ont pas été discutés car les membres présents souhaitaient obtenir plus d'éléments sur les coûts d'investissement globaux de ces 4 projets.

Pour le contrat de ruralité :

A l'unanimité, les élus ont décidé d'inscrire dans la convention financière 2018, les projets refusés par la Préfecture en 2017. A savoir :

- Maison des services et de l'enfance de Vercel
- Maison de santé d'Orchamps Vennes
- Maison des services des Premiers Sapins
- Réhabilitation de la Chapelle Brachotte Valdahon

Une nouvelle commission de contractualisation devrait se réunir fin mars.

PLUI valant SCOT : Retour sur les réunions des commissions thématiques des 07, 08 et 09 mars

L'élaboration du diagnostic se poursuit avec les bureaux d'études et les agents. Le BE s'est engagé à nous transmettre un diagnostic provisoire mi-février. Nous devrions le recevoir sous peu.

Deux réunions ont été organisées en décembre et janvier avec le Président et les Vices Présidents ainsi que des réunions de travail avec la Direction Départementale des Territoires de l'Etat.

Dans la continuité des réunions d'octobre 2017, 5 commissions PLUI ouvertes à tous les conseillers municipaux et à certains partenaires ont été organisées courant mars.

Il a été fait un retour par chaque vice-président dans leur domaine sur ces commissions et les étapes d'avancement de ce projet en séance.

Urbanisme :

Adhésion 2018 au CAUE

Le Président propose le renouvellement de l'adhésion de la CCPHD au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Doubs (CAUE) pour l'année 2018.

Le montant de la cotisation est de 1400 € pour 2018 avec l'extension du périmètre de la CCPHD.

L'adhésion de la CCPHD permettra aux 47 communes du territoire de bénéficier pour leurs projets de l'expertise et des conseils du CAUE en termes d'urbanisme, de paysage et d'énergie ; sans qu'elles aient à s'acquitter d'une cotisation individuelle.

- **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'autorisation au Président à signer le bulletin d'adhésion au CAUE pour l'année 2018 pour le compte de la CCPHD et pour le compte de ses communes membres.**

Administration générale :

Rapport d'Orientations Budgétaires

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2018, il a été fait le bilan de l'année 2017 et les prévisions 2018 ont été évoquées en séance.

Les travaux et les conclusions des commissions finance des 22 février et 02 mars 2018 ont été proposés.

Les documents présentés et disponibles sur demande au siège administratif de la CCPHD ont été commentés lors du Conseil. Ils portent sur :

- L'Arrêtés des comptes administratifs au 31/12/2017 sur le budget principal et sur les budgets annexes et leur consolidation
- L'Analyse de la structure financière consolidée
- L'Analyse de l'état et de la structure de la dette
- La Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs
- Le Plan Pluriannuel des projets des investissements 2018, 2019
- Les évolutions majeures des dépenses et recettes de fonctionnement sur le budget principal en 2018 et impact sur les équilibres financiers.
- Les Propositions et stratégies fiscales de la commission finance du 02 mars 2018.

Schéma de mutualisation

Toujours dans le contexte contraint budgétaire actuel et dans une exigence d'optimisation et de rationalisation des moyens humains, matériels et financiers renforcé par les dernières lois MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) du 27/01/2014 et NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015 les collectivités ont été invitées à réfléchir et planifier leurs actions en matière de mutualisation notamment entre les communautés de communes et leurs communes membres.

C'est pourquoi, le Président a présenté lors de la séance sur les orientations budgétaires en 2016 **un schéma de mutualisation** en décrivant les actions réalisées et à réaliser au cours de son mandat.

Il doit en faire état à l'occasion de chaque Débat d'orientations budgétaires.

Il avait été décidé en séance de conseil du 09/02/2015 de la méthodologie à suivre.

- Un questionnaire avait été envoyé aux communes pour les inviter à proposer des pistes de mutualisation courant 2015 et renseigner les informations thématiques et financières nécessaires à la mesure de l'impact prévisionnel sur les effectifs de la CCPHD et des communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement.
- Une synthèse des axes de mutualisation en cours ou à venir avait été également élaborée.

Le schéma de mutualisation qui a été élaboré est disponible sur demande au siège de la CCPHD et il fait état de :

- L'enjeu principal soulevé par le contexte contraint
- La définition du concept de mutualisation
- Le cadre juridique de la mutualisation
- Les outils à disposition des collectivités
- Les diagnostics
- Les propositions déclinées en schéma

Le Président a exposé ainsi les différentes phases qui avaient été validées et a donné un suivi des étapes réalisées.

Il a indiqué notamment les travaux qui seront menés en 2018 afin de réaliser une mise à jour de l'évaluation des besoins des communes et la mise en place d'outils de mesure des impacts de la mutualisation.

Le conseil de communauté a donc :

- **Débatu sur les orientations budgétaires proposées et les perspectives fiscales et financières 2018.**
- **a approuvé le schéma de mutualisation et ses évolutions prévues.**

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.